



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Commission SP par les députés Géraldine Arlettaz-Monnet PLR et Anton Lauber CSPO
Objet Renforcement du groupe d'investigations spéciales de la Police cantonale
Date 12.03.2019
Numéro 4.0373

Dans le cadre de l'initiative parlementaire UDC 7.0095 « Terrorisme : pour une surveillance accrue des lieux de culte musulman », il a été mentionné que la Police cantonale valaisanne dispose d'un Groupe d'investigations spéciales (GIS) dont l'une des principales missions est la surveillance des mouvements extrémistes de tous genres susceptibles de mettre en péril la sécurité intérieure.

Cette activité implique un important travail de terrain et de réseau dans le but d'assurer une détection précoce des individus à risques et un suivi pointu des cas préoccupants. Elle exige également une collaboration permanente avec les instances fédérales et extra-cantoniales compétentes en la matière.

Depuis sa création, le GIS s'engage fortement dans les missions qui lui sont confiées. A titre d'exemple et grâce aux investigations menées, un projet de concert d'extrême droite qui devait se dérouler sur le territoire valaisan a pu être récemment déjoué. Cependant et pour être en mesure de lutter efficacement sur le long terme contre ce type de menace, il est absolument nécessaire de pouvoir compter sur des ressources humaines plus importantes. Il s'agit en effet du principal moyen de rechercher et d'obtenir des informations déterminantes. Et précisons que le GIS n'est pas seulement utile au Valais, mais également au niveau suisse car son efficacité est étroitement liée au niveau national pour lutter contre le terrorisme.

Le Chef du département de la sécurité, des institutions et du sport a d'ailleurs rencontré le Chef du Service de renseignement de la Confédération (SRC). Ce service a annoncé lors de la dernière Conférence des Commandants des Polices cantonales de Suisse vouloir allouer deux postes supplémentaires à la lutte contre les extrémismes violents en Valais au 1^{er} janvier 2020. Il conviendrait ainsi de rapidement concrétiser ce renforcement par l'engagement de deux EPT policiers supplémentaires, leur financement étant assuré par la Confédération.

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :	non
Conséquences financières :	indemnisation de CHF 200'000.- par le SRC pour deux postes alloués au canton du Valais
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	+ 2 EPT
Conséquences RPT :	aucune

Sion, le 2 décembre 2019